



## Roll-over

Votre entreprise envisage de réaliser plusieurs investissements pour des montants limités. Ou vous voulez échelonner vos achats de matériel ou de mobilier professionnel sur une période plus ou moins longue ? Dans ce cas, le crédit roll-over est la solution, car vous décidez vous-même quand vous prélevez de l'argent et sur quelle période. Bref, nous vous proposons ici une alternative intéressante au crédit d'investissement classique!

### Un roll-over est idéal si...

- > vous planifiez différents investissements, plutôt imprévisibles, étalés sur une période étendue, en vue de maintenir ou d'augmenter la productivité de votre entreprise;
- > vous souhaitez financer de manière simple vos besoins de fonds de roulement, échelonnés dans le temps ;
- > vous voulez systématiquement décider vous-même du montant que vous souhaitez prélever ainsi que de la durée du prélèvement.

### Optez pour une autre solution si...

- > vous projetez un seul gros investissement à un moment déterminé (crédit d'investissement) ;
- > vous voulez financer vos biens dans le cadre de votre activité professionnelle, sans vous refuser l'accès à d'autres formules de crédit (formule de leasing) ;
- > vous voulez combler un déficit temporaire pour un montant fixe et une durée déterminée (straight loan) ;
- > vous recherchez une solution permanente pour votre fonds de roulement (crédit de caisse).

# Caractéristiques



## Montant de la ligne roll-over

Le montant de la ligne roll-over sera fonction de vos besoins et de votre capacité de financement.



## Montant d'un tirage (à l'intérieur de la ligne)

- > Minimum 50.000 euros
- > Maximum le montant de la ligne roll-over

Une commission de non-utilisation est prélevée sur la partie non prélevée de la ligne.



## Durée

- > De la ligne : durée déterminée, de plus d'1 an. La ligne s'accompagne généralement d'un plan de remboursement.
- > Du tirage : minimum 15 jours, maximum 12 mois.



## Intérêts

Le total des intérêts, définis contractuellement sur la base de l'Euribor majoré d'une marge, est calculé au début du tirage et les intérêts sont payables à l'échéance du tirage.



## Remboursement du capital prélevé

À l'échéance du tirage.



## Remboursement anticipé

Si, en tant qu'emprunteur, vous répondez à la définition d'entreprise en vertu de la loi sur le financement des PME<sup>(1)</sup>, l'indemnité de rupture due s'élève à maximum 6 mois d'intérêts, calculés sur la base du montant du remboursement anticipé, pour autant que votre crédit ne dépasse pas 1 million d'euros. Dans les autres cas, une indemnité de rupture correspondant à la perte financière réelle sera exigée.

(1) Article 2, 4° Loi du 21 décembre 2013 relative à diverses dispositions concernant le financement des petites et moyennes entreprises, MB 31-12-2013.



## Frais

Frais de dossier lors de l'octroi ou de la modification éventuelle du dossier et frais de gestion annuels du dossier de crédit.



## Fiscalité

Les intérêts et les frais sont en principe déductibles de l'impôt des sociétés.

## Tableau des frais indicatif

### FRAIS D'OUVERTURE OU DE MODIFICATION

400 euros à 1.100 euros en fonction de la complexité du dossier.

### FRAIS DE GESTION ANNUELS

400 euros

## Questions ?

Votre Corporate Banker se fera un plaisir de vous donner plus d'information et peut vous orienter vers une solution qui vous convient le mieux.

 **Belfius**  
Banque & Assurances

Pour plus d'informations sur les mesures gouvernementales pour les petites et moyennes entreprises, surfez sur [financementdesentreprises.be](http://financementdesentreprises.be)

L'organisme compétent désigné pour l'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et la distribution d'instruments financiers : Ombudsfin, Rue Belliard 15-17, Boîte 8, 1040 Bruxelles - [ombudsfin.be](http://ombudsfin.be).

Éditeur responsable : Belfius Banque SA, Boulevard Pachéco 44 à 1000 Bruxelles - IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCCBEBB - RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - N° FSMA 19649 A - 08/2017